

Lettre de directives personnalisable pour de la Série T

Utilisez ce formulaire pour établir des distributions de remboursement de capital (« RDC ») mensuelles, égales et systématiques (RDC de la Série T) à partir de vos comptes non enregistrés.

1. Numéros de compte

Numéro de compte CI

Numéro de compte du courtier

2. Titulaires de compte

Nom de famille du titulaire

Prénom du titulaire

Initiale(s)

Nom de famille du cotitulaire

Prénom du cotitulaire

Initiale(s)

3. Distributions de rendement du capital (RDC de la série T)

Les titulaires des fonds de la Série T reçoivent des distributions en espèces mensuelles et régulières. Nous déterminons le montant mensuel en multipliant la valeur liquidative par actif (VLPA) de la série à la fin de l'année civile précédente (ou, si aucune action de la série n'était en circulation à la fin de l'année civile précédente, la date à laquelle les actions sont disponibles à l'achat pour la première fois dans l'année civile actuelle) par le pourcentage correspondant (c.-à-d. 5 % pour les fonds T5 ou par 8 % pour les fonds T8) et, en divisant le résultat par 12. Le montant mensuel représente l'option de distribution la plus élevée pour l'année.

Vous pouvez personnaliser les versements du RDC en choisissant un montant en dollars fixe ou un montant en pourcentage personnalisé.

- Les versements du RDC définis en montant en dollars fixe ne peuvent pas excéder le montant mensuel.
- Les versements du RDC définis en pourcentage peuvent être établis à un taux jusqu'au maximum correspondant pour ce fonds (c.-à-d. 5 % pour les fonds T5 ou 8 % pour les fonds T8) en montant graduellement par tranche de 0,25 %.
- Le produit excédentaire du RDC d'un fonds, non perçu dans le(s) montant(s) demandé(s) tel qu'il est indiqué ci-dessous sera réinvesti(s) dans le(s) fonds respectif(s).

Veuillez indiquer le fonds et le(s) versement(s) mensuel(s) du RDC ci-dessous :

Code du Fonds	Montant personnalisé demandé du RDC (mensuel)	
CIG	Dollars	Pourcentage
CIG	Dollars	Pourcentage
CIG	Dollars	Pourcentage
CIG	Dollars	Pourcentage

Veuillez joindre un chèque annulé si vous souhaitez que vos distributions soient déposées dans votre compte bancaire. Si aucune directive d'envoi n'est fournie, les paiements seront envoyés par chèque à l'adresse du client en dossier.

4. Dividendes et distributions de fin d'année de la Série T

Les dividendes et les distributions de fin d'année de la Série T sont versés à part des distributions mensuelles de RDC et seront réinvestis automatiquement, à moins d'indication contraire.

Je veux recevoir mes dividendes et distributions de fin d'année de la Série T en espèces.

5. Déclaration de lettre de directives de la Série T personnalisée

Je comprends/Nous comprenons que les processus suivants auront lieu à la suite de cette demande :

- Les versements de Série T personnalisés ne peuvent pas dépasser le pourcentage spécifié dans le prospectus simplifié pertinent des fonds de séries T4, T5, T6, T7, et T8, soit un maximum de 4 %, 5 %, 6 %, 7 % et 8 %, respectivement, de la valeur marchande au 31 décembre de l'année précédente. Si aucun taux de Série T personnalisé n'est spécifié, la distribution du RDC consistera par défaut en un versement complet du montant mensuel en espèces.
- Lorsque l'option de montant en dollars fixe est choisie, le montant en dollars restera inchangé jusqu'à ce que de nouvelles directives soient fournies. Toutefois, le pourcentage du Fonds représenté par ce montant en dollars fluctuera d'une année à l'autre alors que la VLPA par part de fin d'année fluctue.
- Si un pourcentage indiqué n'est pas par tranche de 0,25 %, le versement par défaut sera la prochaine tranche de 0,25 %.

5. Déclaration de lettre de directives de la Série T personnalisée (suite)

- d) Un transfert complet d'un fonds de Série T avec un versement à taux personnalisé ou à montant en dollars fixe à un/des nouveau(x) fonds de Série T de la même série aura pour effet que le taux ou le montant fixe sera reporté au(x) nouveau(x) fonds.
- e) Un transfert complet d'un fonds de Série T avec un versement à taux personnalisé ou à montant en dollar fixe à un/des fonds existant(s) de Série T de la même série n'aura pas d'incidence sur le taux personnalisé ou le montant fixe du/des fonds cessionnaire(s). Le versement existant du RDC du/des fonds cessionnaire(s) restera en vigueur.
- f) Un transfert partiel d'un fonds de Série T avec un versement à taux personnalisé ou à dollar fixe à un/des nouveau(x) fonds de Série T de la même série nécessitera une demande écrite pour établir le versement à taux personnalisé ou à dollar fixe du/des fond(s) cessionnaire(s); autrement, le(s) versement(s) sera/seront établi(s) au montant mensuel. Les versements du fonds cédant resteront en vigueur à moins qu'il n'y ait pas suffisamment de parts pour effectuer le versement demandé. Dans ce cas, le versement sera établi au montant mensuel.
- g) Un transfert partiel d'un fonds de Série T avec un versement à taux personnalisé ou à dollar fixe à un/des fonds existant(s) de Série T de la même série n'aura pas d'incidence sur le taux personnalisé ou le montant fixe du/des fonds cessionnaire(s). Le versement personnalisé du RDC du/des fonds cessionnaire(s) restera en vigueur. Les versements du fonds cédant resteront en vigueur à moins qu'il n'y ait pas suffisamment de parts pour effectuer le versement demandé. Dans ce cas, le versement sera établi au montant mensuel.
- h) Un transfert d'un fonds de Série T avec un versement à taux personnalisé ou à dollar fixe à un fonds de Série T d'une autre série (c.-à-d. T5 à T8 ou T8 à T5) nécessitera une lettre de directives afin d'établir un taux de distribution personnalisé pour le fonds cessionnaire. Si aucune directive n'est fournie, la distribution du RDC sera établie au montant mensuel.

X
Signature du titulaire _____ Date (JJ/MM/AAAA) _____

X
Signature du cotitulaire _____ Date (JJ/MM/AAAA) _____

X
Signature du représentant _____ Code de courtier/représentant _____

Veillez envoyer le formulaire rempli par télécopieur au 1-800-567-7141

Utilisation des renseignements personnels

CI Investments Inc. faisant affaire sous le nom de Gestion mondiale d'actifs CI (« GMA CI »), « nous », « notre », « nos ») a besoin de vos renseignements personnels pour administrer et fournir les services liés à votre compte (« services de comptes »). Nous utilisons vos renseignements personnels recueillis sur ce formulaire pour vous fournir les produits et services que vous avez demandés, améliorer nos produits et services et remplir nos obligations légales et réglementaires. Des conditions supplémentaires en matière de protection des renseignements personnels s'appliquent à l'utilisation de nos services en ligne et de certains autres services. Nous ne sommes pas responsables du traitement de vos renseignements personnels par les fournisseurs tiers, comme votre conseiller financier et sa société de courtage. Ils traitent les renseignements personnels conformément à leurs propres conditions. Pour administrer et gérer votre compte, nous partageons vos renseignements personnels avec les sociétés membres du groupe de Financière CI et leurs filiales. Vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et d'en demander la correction, ou de retirer votre consentement au traitement de vos renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements, y compris en ce qui concerne notre recours aux fournisseurs de services à l'extérieur du Canada ou de votre province de résidence, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels ou consulter la politique de confidentialité de GMA CI au www.cifinancial.com/ci-gam/ca/fr/legal/privacy.html.